

Demande déposée le 13/11/2025

N° AP 53 140 2500002

Par :	TEREVA
Demeurant à :	RUE ELISE DEROCHE, SYNTEX PARC 69330 PUSIGNAN
Représenté par :	Monsieur GARDE PHILIPPE
Projet :	TEREVA
Sur un terrain sis à :	2 AVENUE DE LA MOTTE BABIN 53950 LOUVERNE -ZM 0320-

Densité : 5,24%

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation susvisée,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L 581-1 à L 581-45 et R 581-1 à R 581-88,

Vu le Règlement National de Publicité (RNP) en vigueur,

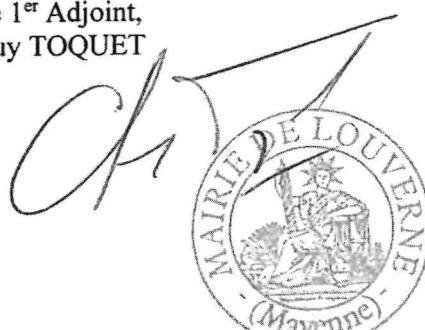
## A R R E T E

### ARTICLE UNIQUE -

La demande d'autorisation est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée.

LOUVERNE, le 20/11/2025

Pour le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Guy TOQUET



Mise en ligne le 24/11/2025

### Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).